



## NOTE

SUR LES CONNAISSANCES LOCALES DISPONIBLES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR

**JAVERDAT** 

Cette note a été élaborée par la commune de JAVERDAT sur la base du modèle de note proposé par le Syndicat Energies Haute-Vienne dans le cadre de son accompagnement pour la mise en œuvre de la transition énergétique en Haute-Vienne.

Correspondante:

Annie DARDILHAC an.dardilhac@orange.fr 06 84 98 74 28



## Sommaire

I.LE CONTEXTE NATIONAL	3
II.LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR LE TERRITOIRE	4
III.DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	7
III.1 IV.POTENTIEL ET PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ISSUS DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	
III.2 V.PRODUCTION ET INSTALLATIONS RENOUVELABLES EXISTANTES	8
Production d'energies renouvelables	,9
III.3 VI.CONTRAINTES POSSIBLES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLE	5 9
Documents d'urbanisme  Zonages environnementaux et patrimoniaux  Zones d'activites economiques  Zones d'habitations	10
IV. VII.IDENTIFICATIONS DE ZONES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	12
IV. VII.IDENTIFICATIONS DE ZONES POUR LE DEVELOPPEMIENT DES EMERGIES RENOUVELABLES	13
IV1 I.ZONAGES POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	13
	13 14
IV1 I.ZONAGES POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES  POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE  ZONES DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL : CARRIERES ET PARKINGS	13 14 15
POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE	131415
IV1 I.ZONAGES POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES  POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE  ZONES DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL : CARRIERES ET PARKINGS	131415
IV1 I.ZONAGES POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES  POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE  ZONES DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL : CARRIERES ET PARKINGS.  ZONES DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL EN AGRIVOLTAISME.  IV2. III.ZONAGES POUR L'EOLIEN  IV3. I X.ZONAGES POUR L'HYDROELECTRICITE	13151515
IV1 I.ZONAGES POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES  POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE  ZONES DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL : CARRIERES ET PARKINGS.  ZONES DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL EN AGRIVOLTAISME.  IV2. III.ZONAGES POUR L'HYDROELECTRICITE  IV 4. X.ZONAGES POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE  RESEAU DE CHALEUR	1315151717
IV1 I.ZONAGES POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES  POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE  ZONES DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL : CARRIERES ET PARKINGS.  ZONES DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL EN AGRIVOLTAISME.  IV2. III.ZONAGES POUR L'EOLIEN  IV3. I X.ZONAGES POUR L'HYDROELECTRICITE.  IV 4. X.ZONAGES POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE  RESEAU DE CHALEUR.  GEOTHERMIE.	131515171718

## 1. Le contexte national

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables s'inscrit dans une démarche nationale plus globale qui vise à :

- Atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, avec une feuille de route proposée par la seconde stratégie bas carbone adoptée en avril 2020
- Porter à au moins 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2030, objectif fixé par la loi énergie climat du 8 novembre 2019
- Accroitre l'indépendance énergétique via le développement des énergies renouvelables.

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée par le Parlement et promulguée le 10 mars 2023, fait de la planification territoriale une priorité. Elle prévoit notamment que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables.

C'est dans cette optique que le ministère de la Transition énergétique met à disposition :

- Un guide de planification des énergies renouvelables présentant le principe des zones d'accélération, précisant le calendrier et recensant l'ensemble des outils qui faciliteront les démarches des élus.
- Des fiches synthétiques sur les différents types d'énergies renouvelables, avec chiffres-clés et conseils pour les élus (atouts de telle ou telle énergie, grandes étapes du projet, idées reçues, retours d'expérience...): photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie... Chaque territoire pourra alors personnaliser ses zones d'accélération selon ses besoins et ses spécificités.

#### Retrouvez en ligne:

- Le guide de mise en œuvre de la territorialisation et de la planification à destination des élus locaux
  - https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide\_Elus\_JUI2023\_Planificati on\_energies\_renouvelables.pdf
- Les fiches synthétiques des projets d'énergies renouvelables réalisées par l'ADEME
  - https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire-9791029721779.html
- le portail cartographique
  - https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-du-portail-cartographique-desenergies-renouvelables extrait de l'article « Planification territoriale des énergies renouvelables : de nouveaux outils mis à la disposition des collectivités pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires » disponible sur le site du gouvernement (https://www.ecologie.gouv.fr/planification-territoriale-des-energiesrenouvelables-nouveaux-outils-mis-disposition-des)
- Le portail de territoire Enedis
  - o https://data.enedis.fr/pages/portrait-de-mon-territoire

En Haute-Vienne, le référent préfectoral unique (RPU) est Jean Philippe AURIGNAC, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, sous-préfet de Limoges. Les questions techniques relatives à l'utilisation du portail des EnR peuvent être adressées à la boîte : te-r.sit.ddt-87@haute-vienne.gouv.fr.

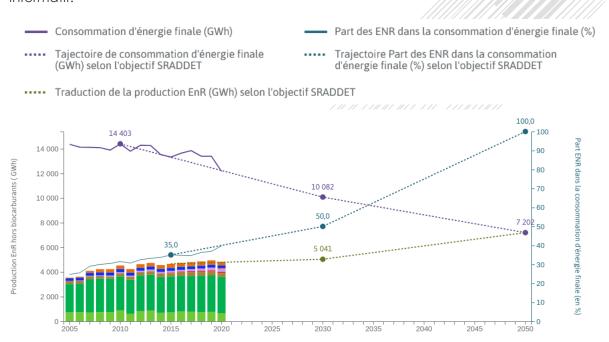
# II. Les objectifs de développement des énergies renouvelables pour le territoire

La production d'énergies renouvelables répond à une multiplicité d'enjeux : la raréfaction des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique en proposant des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre, la sécurité des populations et leur santé.

Au niveau national, avec la loi énergie climat du 8 novembre 2019, la France s'est engagée à porter à au moins 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2030.

Au niveau régional, le Schéma Régional de l'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), arrêté en décembre 2019, fixe l'objectif d'atteindre une consommation d'énergie couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération à 50% en 2030 puis 100% en 2050.

A l'échelle départementale, un exercice de territorialisation des objectifs a été réalisé a titre informatif.



©AREC Nouvelle-Aquitaine

Attention, la production d'énergie renouvelable affichée ici comptabilise pour les filières éolienne et hydraulique la production d'énergie normalisée (lissée dans le temps), nécessaire dans le calcul de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale telle qu'elle est dictée par la directive européenne 2009/28/CE. L'utilisation de la production normalisée permet d'atténuer les effets des variations climatiques dont ces filières sont sujettes.

Figure 1: Production d'énergies renouvelables et objectifs SRADDET territorialisés pour la Haute-Vienne | Source : AREC Nouvelle Aquitaine

A l'échelle départementale, une Stratégie Départementale de Transition Energétique a été élaborée par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) en collaboration avec les 12 Communautés de Communes (CC) et la Communauté Urbaine (CU). Cette stratégie et les Plans Climat Air Energie Territoriaux ont amené le SEHV, les 12 Communautés de Communes et la Communauté Urbaine à s'engager en 2019 et pour 6 ans dans la Convention des territoires pour le climat, l'air et l'énergie en Haute-Vienne. Cette convention vise à atteindre une augmentation de la production d'énergies renouvelables de 46% en 2050 par rapport à 2015. La convention vise un développement raisonné en s'appuyant sur les caractéristiques du territoire et en réfléchissant aux solidarités possibles avec les territoires voisins.

Cet objectif représente en 2030 5116 GWh, soit 50% de la consommation envisagée, et en 2050 5919 GWh, soit 79% de la consommation envisagée.

Les signataires se sont également accordés sur la nécessité d'aller plus loin et plus vite dans la lutte contre le changement climatique en diminuant la consommation d'énergies, en accélérant la production d'énergies renouvelables et en optimisant la séquestration de carbone sur leurs territoires, en renforçant leur capacité à s'adapter aux effets du changement climatique et en permettant à leurs citoyens d'accéder à une meilleure qualité de l'air comme à une énergie sûre, durable et abordable.

En production d'énergie annuelle, la convention implique les évolutions suivantes :

En GWh <sub>EF</sub> /an	2015	2021	2026	2030	2050
Photovoltaïque	55	92	280	430	1182
Eolien	44	232	526	761	957
Hydroélectricité	250	250	250	251	253
Solaire Thermique	8	14	44	68	188
Bois énergie	3632	3601	3445	3321	2642
Géothermie	0	1	5	8	25
Unité de Valorisation énergétique (incinération)	55	55	55	55	55
Méthanisation - Biogaz	21	44	143	222	617
TOTAL	4060	4289	4749	5116	5919

La baisse de production du bois énergie s'explique par une meilleure efficacité énergétique des systèmes énergétiques et implique donc tout de même un développement en nombre de projets.

Tableau 1 : Objectifs de développement des énergies renouvelables en Haute-Vienne | Source : Convention des territoires, 2019

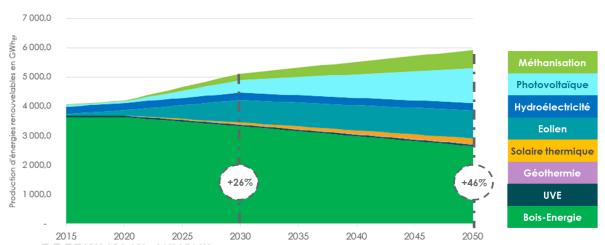


Figure 2 : Développement des énergies renouvelables en Haute-Vienne envisagé pour atteindre les objectifs de la convention des territoires | Source : Convention des territoires, 2019

Pour la **Communauté de communes Porte Océane du Limousin es objectifs sont** précisés à son échelle via un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), **validé le 19 novembre 2020**.

en GWh <sub>er</sub> /an	2015	2021	2026	2030	2050
MÉTHANISATION	11	12	18	24	49
PHOTOVOLTAÏQUE	2	10	29	45	122
HYDROÉLECTRICITÉ	14	14	14	14	14
EOLIEN	-	5	27	45	60
SOLAIRE THERMIQUE	1	1	3	5	13
GÉOTHERMIE	-	0	3	4	13
BOIS-ÉNERGIE (HORS INDUSTRIE)	136	135	132	130	122
BOIS-ÉNERGIE (INDUSTRIE)	2 431	2 401	2 247	2 124	1 508
TOTAL	2 595	2 578	2 473	2 389	1 902
TOTAL hors industrie	163	177	226	266	393

Tableau 2 : Objectifs de développement des énergies renouvelables pour la CCPOL (en GWh/an) Source : PCAET CCPOL, 2020

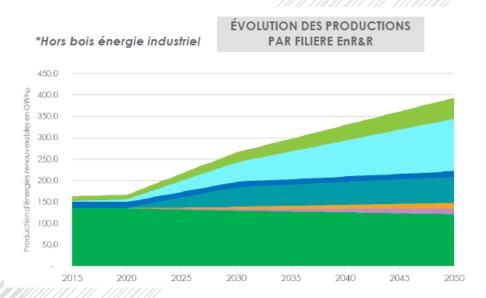


Figure 3 : Développement des énergies renouvelables (en GWh par an) sur l'EPCI envisagé pour atteindre les objectifs du PCAET territorialisés | Source : PCAET CC POL 2020 Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

Il est à noter que les objectifs régionaux et nationaux de production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation ont évolué depuis l'élaboration des PCAET:

- ⇒ Pour l'objectif national : la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) annonçait 32 % de la production totale d'énergie en 2030 alors que la loi énergie climat de 2019 annonce au moins 33% en 2030.
- ⇒ Pour l'objectif régional : le Schéma Régional Climat Air Energie à l'échelle du Limousin (SRCAE) annonçait un objectif de 85% en 2030 (13 048 GWh) alors que le SRADDET annonce à l'échelle Nouvelle Aquitaine 50% en 2030 (57 450 GWh) et 100% en 2050 (96 480 GWh).

A l'échelle de la commune, un exercice de territorialisation des objectifs a été réalisé à titre informatif.

Tableau 3 : Objectifs de développement des énergies renouvelables territorialisés à la commune | Source : PCAET CCPOL, 2020, Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

Pour suivre les évolutions, l'EPCI bénéficie d'outils et de données mises à disposition par le Syndicat Energies Haute-Vienne. A ce jour il s'agit des outils :

- GéoSEHV http://192.168.8.106/GeoSeHV2/index.php,
- Siterre https://www.siterre.fr/,
- Prosper https://hautevienne.prosper-actions.fr/.

Cette note vise à extraire, à l'échelle communale, les données disponibles pour vous accompagner dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

## C. Diagnostic du territoire

# I. Potentiel et Production d'énergies renouvelables issus du diagnostic du territoire

Dans le cadre de la Stratégie Départementale de Transition Energétique et du PCAET.

	РОТЕ	NTIFI	PRODI	UCTION	Production par rapport		
			rnobochon		aux objectifs EPCI 2		
	En puissance (en MW)	En énergie (en GWh/an)	En puissance (en MW)	En énergie (en GWh/an)	En puissance (en MW)	En énergie (en GWh/an)	
TOTAL							
Production d'électricité renouvelable	16,20	29	0,084	0,097			
dont Photovoltaïque	6,46	7,5	0,084	0,097			
dont centrale au sol (parkings et carrières)	0,07	0,08					
dont Hydroélectricit é	0	0					
dont Eolien	9,74	21,5					
Production de chaleur renouvelable	0,492	2,59	0,521	2,759			
dont Solaire Thermique	0,005	0,01					
dont Bois énergie	0,486	2,58	0,521	2,759			
dont Géothermie	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé	
Production de biogaz renouvelable	0,762	6,09					
dont Méthanisation	0,762	6,09					

Tableau 4 : Potentiel et production d'énergies renouvelables | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

Ainsi, la commune peut contribuer à son échelle aux objectifs de développement des énergies renouvelables identifiés dans la partie précédente.

Attention, il est à noter qu'il s'agit de potentiels théoriques qui seront probablement réduits dans le cadre d'études pour une mise en œuvre plus opérationnelle. Production et installations renouvelables existantes

## II. Production et installations renouvelables existantes

- Production d'énergies renouvelables





<sup>\*</sup> Totaux partiels pour protéger des Données à Caractère Personnel (certaines données BT ≤ 36 kVA non incluses)

Figure 4: Evolution de la production annuelle par filière | Source: Enedis – Bilan de mon territoire

## - Installations d'énergies renouvelables existantes

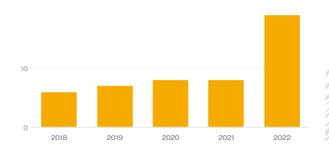
Les installations suivantes ont pu être recensées :

Tableau 5 / Installations d'énergies renouvelables sur la commune | Source : AREC<sup>2</sup> DDT SEHV En 2022, Enedis³ recense 19 installations.

<sup>1</sup>https://data.enedis.fr/pages/portrait-de-mon-territoire/

### 19 sites de production en 2022





<sup>\*</sup> Totaux partiels pour protéger des Données à Caractère Personnel (certaines données BT ≤ 36 kVA non incluses)

Figure 5 : Évolution du nombre de sites de production par filière | Source : Enedis - Bilan de mon terri-

## - Installations renouvelables en projet sur la commune

L'EPCI a identifié les projets suivants sur la commune

Source	Nom	Développeur	Puissance	Production	Localisatio	Etat
EnR	dυ		installée	envisagée	n	avancemen
	projet					†
Parc	Ponty-	Escofi	15,9MW	27 799 MWh	Ponty-	Avis
Eolien	Grand-				Grand-	favorable
	Mareu				Mareu	préfecture
						Recours en
						cours

Tableau 6 : Projets d'énergies renouvelables identifiés sur la commune | Source : EPCI

Il est proposé que la commune fasse remonter à l'EPCI les projets non identifiés, en se basant sur les données demandées dans le tableau ci-dessus. Afin de compléter le suivi réalisé par le Syndicat Energies Haute-Vienne, l'EPCI partagera ces projets au SEHV qui pourra les intégrer dans GeoSEHV.

# III. Contraintes possibles pour le développement des énergies renouvelables

### - Documents d'urbanisme

La commune est dans le périmètre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours de finalisation du plan d'action.

Concernant ce document, les éléments s'appliquant aux énergies renouvelables sont les suivants :

L'EPCI ne dispose pas de plan local d'urbanisme intercommunal.

La commune ne dispose pas d'un plan local d'urbanisme ; son document d'urbanisme est la carte communale.

## - Zonages environnementaux et patrimoniaux

Il peut être difficile de développer des énergies renouvelables dans ces zones tout en limitant l'impact architectural ou sur la biodiversité.

### Il n'existe pas de zonage environnemental sur la commune

Figure 6 : Zones portant des contraintes environnementales sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

#### La commune a sur son territoire:

- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I, correspondant à :
  - o **0**
  - 0
- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II : non
- Natura 2000 ZPS: non
- Natura 2000 ZSC: non
- Réserves naturelles régionales : non
- Réserves naturelles nationales : non
- Arrêtés de protection Biotope : non
- Conservatoire des espaces naturel ; non s
- Réserves de biosphère : non
- Parcs naturels régionaux

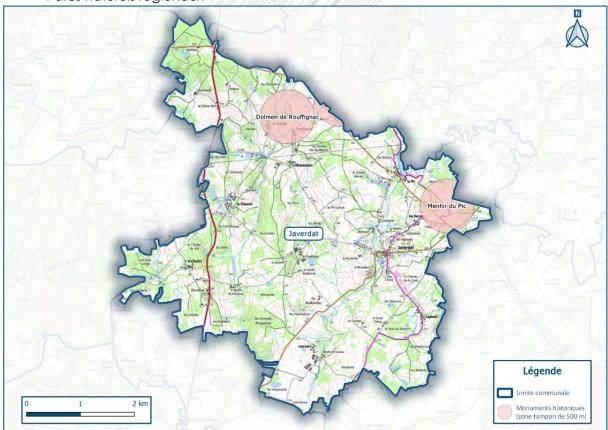


Figure 7: Zones portant des enjeux patrimoniaux sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

La commune a sur son territoire:

- 2 sites inscrits, correspondant à:
  - Menhir de la Tuilière des Herses (appelé dolmen du Pic)
  - o Dolmen de Rouffignac
- Sites classés
- Sites emblématiques
- Périmètres historiques
- Patrimoine remarquable

## Zones d'activités économiques

Les zones d'accélération sont à identifier en tenant compte de l'inventaire relatif aux zones d'activité économique prévu à l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme, afin de valoriser les zones d'activité économique présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables.

L'EPCI a réalisé cet inventaire ce qui permet d'identifier sur la commune les zones d'activités suivantes :

#### Pas de ZAE

### **Zones d'habitations**

La présence des habitations est une information importante pour le développement des énergies renouvelables.

Elle peut contraindre leur développement comme pour l'éolien qui doit être installé à au moins 500m des habitations, ou le permettre comme pour le développement des panneaux photovoltaïque sur toiture.

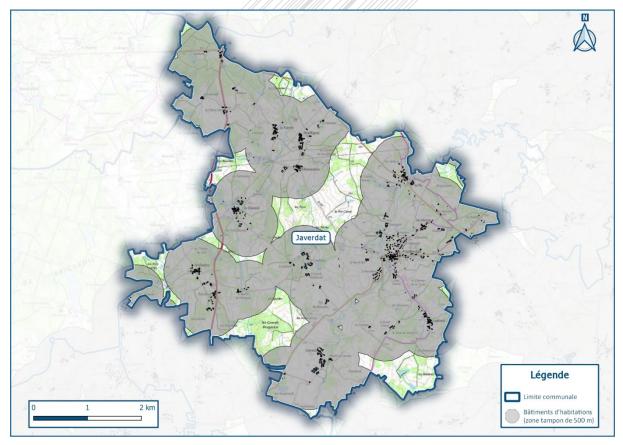


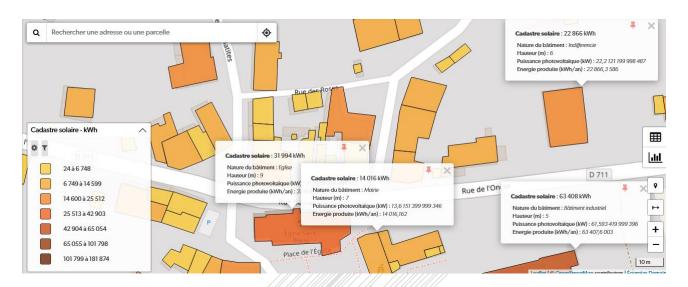
Figure 8 : Répartition des habitations sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

# Identifications de zones pour le développement des énergies renouvelables

## Zonages pour les panneaux photovoltaïques

## Potentiel photovoltaïque sur toiture

Ce zonage est issu des travaux sur la stratégie départementale de transition énergétique et du PCAET.



Critère	Donnée totale
Aérogare	
Bâtiment agricole	855895,2221
Bâtiment commercial	0
Bâtiment industriel	1689783,932
Bâtiment religieux divers	0
Bâtiment sportif	0
Chapelle	0
Château	0
Eglise	31994,1371
Gare	0
Indifférencié	9179891,41
Mairie	14016,162
Monument	0
Préfecture	0
Serre	30470,6035
Silo	0
Sous-préfecture	0
Tour, donjon, moulin	0
Tribune	0
Non renseigné	0

Figure 9 : Potentiel photovoltaïque sur toiture sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

Au regard de l'inventaire des bâtiments communaux, il a été effectué un travail de diagnostic sur les bâtiments communaux dans un premier temps. Les démarches d'identification des ZAEnR peuvent être élargies à d'autres bâtiments sur le territoire de la commune.

Ainsi, pour ce qui concerne les bâtiments communaux, un travail de diagnostic a été fait, sur la base de la puissance pouvant être installée et de la production envisagée en intégrant , toutes les fois que cela est jugé possible la notion d'autoconsommation

Bâtiment	Coordon- nées cadastrales	Puissance envisagée	Production envisagée	Autoconsommation (AC) Oui/non
Mairie	C 429			
S. Polyvalente	C 427	9 kWc	11 MWh/an	AC Oui + revente du sur- plus
Ecole	C 1366			Pas réalisable
Maison asso- ciation (1)	C 462	8 kWc	10 MWh/an	AC Oui + revente du sur- plus
Aire C Cars	C 1187	94 kWc	94 MWh/an	AC Non + revente totale
Parking Cimetière	D 82			Non pertinent du fait du périmètre très arboré

(1) Pour la maison des associations, au regard du projet de sa réhabilitation, la faisabilité d'installation d'EnR devra être intégrée dès la conception pour retenir les modalités les plus pertinentes et performantes au regard de l'usage du bâtiment.

Tableau 7 : Puissance et Production potentielle photovoltaïque par type de toitures sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

La production d'électricité moyenne annuelle est calculée par toiture. Il est à noter que les données sont statistiques, elles se basent notamment sur les hypothèses suivantes :

- Une inclinaison des toitures plate pour les bâtiments identifiés comme sportifs, industriels, commerciaux, etc., ou inclinée à 30° pour le reste (la grande majorité d'entre eux), avec dans le cas de toits inclinés, un rendement associé à l'orientation de la toiture en fonction de l'emprise au sol identifiée pour le bâtiment
- Une réduction de la surface de toit disponible pour les panneaux de 50 % dans le cas de toitures inclinées, et de 60 % sinon
- Une puissance de 1,4 kWc pour 10 m² de panneaux photovoltaïques
- Un rendement élec/solaire égal à 14% pour des panneaux en silicium monocristallin
- Un rendement interne, correspondant aux pertes dans les différents éléments (onduleur, câbles, etc.) égal à 73%
- L'irradiation moyenne annuelle, estimée en fonction du lieu sur des sites d'atlas solaires tels que http://re.jrc.ec.europa.eu/pvgis/apps4/pvest.php

# Zones de développement de centrales photovoltaïques au sol : carrières et parkings

Ce zonage est issu des travaux sur la stratégie départementale de transition énergétique et du PCAET.

#### Pas de parkings exploitables sur la commune

#### Pas de parkings exploitables sur la commune

Figure 11 : Zoom sur les zones de développement PV sur parkings sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

1 zones de parking ont pu être identifiées.

#### Pas de carrières au niveau communal

Figure 12: Zones de développement PV sur carrière sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

#### Pas de carrières au niveau communal

Bureau CR bureaux11 mars 2024

Figure 13: Zoom sur les zones de développement PV sur carrière sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

XX carrières pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques au sol ont pu être identifiées sur la commune.

# Zones de développement de centrales photovoltaïques au sol en agrivoltaïsme

Il est possible de connaitre globalement l'occupation des sols sur la commune.

Pas de projet compte tenu de l'activité agricole, seules sont développés des bâtiments avec toitures porteuses de panneaux PV

Au vu de l'importance des surfaces exploitées en matière agricole (prairies, polycultures,), un positionnement est arrêté pour préserver les surfaces exploitées d'une part, et dans le respect des projets professionnels des exploitants actuels et à venir d'autre part; il s'agit de ne pas emboliser l'avenir et pour ce faire de préserver les surfaces agricoles utiles sur le moyen et le long terme.

Figure 14: Occupation des sols selon les types de cultures sur la commune | Source : Corine Land Cover 2018

## II. Zonages pour l'éolien

Ce zonage est issu des travaux sur la stratégie départementale de transition énergétique et du PCAET. Les hypothèses sont les suivantes : Zonage favorable du Schéma Régional Eolien (aujourd'hui abrogé) et zone située à plus de 500m de toute habitation.

Voir cartographie

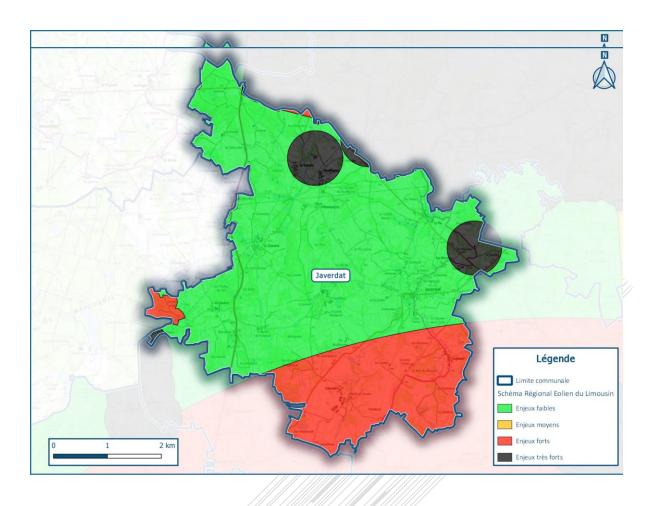
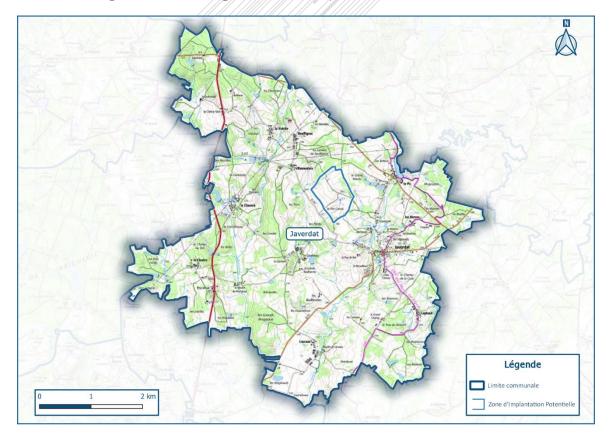


Figure 15: Schéma régional de l'éolien | Source : SRCAE Limousin, 2013



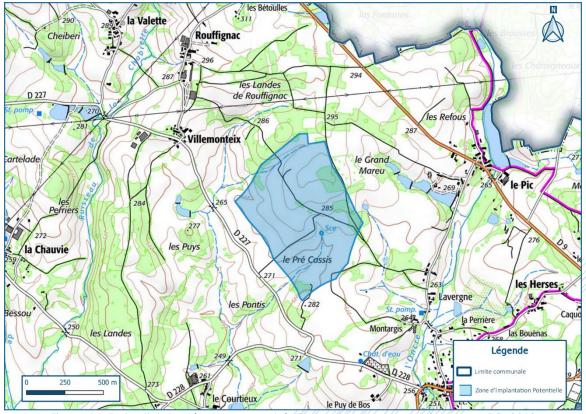


Figure 16: Potentiel de développement éolien sur la commune / Source : AEC, 2019

Des zones de développement possible de l'éolien dans le cadre actuel légal (dites zones d'implantation potentielles) ont été identifiées sur la commune. Un projet initialisé depuis 2017 a été finalisé et validé en 2020.

Photovoltaïque	Eolien	Hydroélectricité
1 661 MWh/an	27 799 MWh/an (en projet)	0 GWh/an
Bois énergie – hors résegu	Méthanisation – Biogaz	
de chaleur		
0 GWh/an	0 GWh/an	

Le projet de parc Ponty-Grand-Mareu, constitué de 3 éoliennes a été autorisé par arrêté préfectoral en juillet 2023. Un recours a été déposé en novembre 2023. La commune est en attente de la suite donnée au recours.

## III. Zonages pour l'hydroélectricité

### Pas de ressources exploitables sur la commune

Figure 17: Sites favorables à l'implantation de centrales hydrauliques sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

Aucun site favorable à l'implantation de centrales hydrauliques ont été identifiés sur la commune.

## IV. Zonages pour la chaleur renouvelable

Aucun réseau de chaleur n'existe sur la commune

La chaleur renouvelable peut être produit à partir de géothermie, de solaire thermique, de bois énergie, de biogaz. En fonction des besoins, la chaleur renouvelable peut être consommée sur site ou injectée dans un réseau.

#### Réseau de chaleur

Ce zonage est proposé à partir de données issues des travaux sur la stratégie départementale de transition énergétique et du PCAET (données 2015).

Rechercher une adresse ou une parcelle • Cadastre solaire: 22 866 kWh Nature du bâtiment : Indifferencie Hauteur (m): 6 issance photovoltaïque (kW) : 22,2 121 199 998 487 ergie produite (kWh/an) : 22 866,3 586 Cadastre solaire - kWh ılıl Nature du bâtiment : Eglise 24à6748 D 711 Hauteur (m): 9 re solaire : 14 016 kWh 6749à14599 oltaïque (kW) 9 Rue de l'On Nature du bâtiment : Mairie Energie produite (kWh/an): 3 solaire: 63 408 kWh 14 600 à 25 512 Hauteur (m): 7 Puissance photovoltaïque (kW): 13.6 151 399 999 346 Nature du bâtiment : Bâtiment industi **H** 25 513 à 42 903 Energie produite (kWh/an): 14 016.162 Hauteur (m): 5 Puissance photovoltaïque (kW): 61,593 419 999 396 42 904 à 65 054 + Energie produite (kWh/an): 63 407.6 003 65 055 à 101 798 Place de l'Ég 101 799 à 181 874 10 m

Figure 18: Potentiel de réseau de chaleur sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

• Dans le cadre de la mise en œuvre du projet communal, l'inscription de la réhabilitation de la maison des associations, incluant les problématiques d'isolation, de chauffage etc. il a été envisagé d'élargir la réflexion, à minima au niveau de la phase diagnostic, à la faisabilité de création d'un réseau de chaleur (géothermie, biomasse...) à l'échelle de l'ensemble des bâtiments communaux (mairie/salle de restauration collective, école, maison des associations, église).

### Géothermie

Le site du BRGM et de l'ADEME Géothermies (https://www.geothermies.fr/) regroupe de nombreuses informations sur la géothermie.

Figure 19: Zones réglementaires GMI sur échangeur fermé (sonde) de 10 à 100 m | Source : BRGM ADEME 2015

Les zones vertes sont éligibles à la géothermique de minime importance, les zones orange sont éligibles avec avis d'expert et les zones rouges sont non éligibles.

## V. Zonages pour la méthanisation

Des ressources méthanisables existent. Toutefois, 3 méthaniseurs sont en fonction sur le territoire de la CCPOL, et 1 autre dans le territoire voisin (CU). L'Équivalence en GWh/an, n'est pas connue.

Il est à noter que les dits méthaniseurs sont en recherche de ressources complémentaires ; en effet, la production de cultures intermédiaires est constatée, pour assurer l'alimentation maximale requise.

Aucune station d'épuration principales n'a été recensée.

Tableau 8 : Liste des stations d'épuration principales | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

Le biogaz produit peut être valorisé:

- En injection de biométhane via un réseau de gaz,
- En chaleur via un réseau de chaleur,
- En cogénération (chaleur et électricité) sur place et/ou via les réseaux d'électricité et/ou de chaleur, ou encore
- En biocarburant bioGNV.

#### Réseau de Gaz

Ce zonage est issu des travaux sur la stratégie départementale de transition énergétique et du PCAET.

#### Pas de réseau de gaz sur la commune

Figure 20 : Réseau de gaz sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

#### Pas de réseau de gaz sur la commune

Figure 21 : Potentiel pour des réseaux de gaz sur la commune | Source : Stratégie Départementale de Transition Energétique, 2017

Aucune zone avec un potentiel d'injection de biogaz n'a été identifiée.

Aucun scénario de raccordement des unités de méthanisation potentielles n'a été identifié.

#### Réseau de chaleur

Voir la section chaleur renouvelable.

## VI. Données sur le réseau électrique sur la commune

Afin d'avoir des données plus à jour, la commune peut se connecter sur l'outil GéoSEHV pour accéder aux données liées au réseau d'électricité.

Des informations peuvent également être récupérées à partir des outils suivants :

- Cartographie des capacités, accessible depuis le Portail Collectivité ENEDIS
  - o https://www.enedis.fr/jaccede-mon-portail-collectivites
- CAPARESEAU, produit par RTE et les gestionnaires de réseaux de distribution :
  - o https://capareseau.fr/